

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Meyo-Kye : un gendarme agressé par un sans-papier

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

**B**RAHIMA Youssoufa, un ressortissant ivoirien, a été dernièrement écroué à la maison d'arrêt d'Oyem. Et pour cause. L'Ouest-Africain, qui tentait d'entrer illégalement au Gabon, a agressé sauvagement un gendarme en poste à la brigade de Meyo-Kyé. Selon une source proche du dossier, les faits ont eu lieu le 19 décembre dernier. Ce jour-là vers 15 h 30, alors qu'il est de service avec son collègue, un maréchal des logis-

chef interpelle un inconnu qui venait de franchir la frontière sans aucun document sur lui. Les pandores mettent, par la suite, l'homme à la disposition des agents de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) du poste frontalier de Meyo-Kye. Le sans-papiers est alors ramené auprès des éléments de l'Immigration du Cameroun, aux fins d'être refoulé.

Sauf que vers 18 h 30, le même individu revient côté gabonais, cette fois-ci armé d'un gourdin, en menaçant tous ceux qui se dressent sur son chemin. Et

une fois devant le poste de gendarmerie, il refuse même de se plier aux injonctions de l'agent en faction. Aussi, contre toute attente, l'individu se jette-t-il sur le pandore auquel il assène des coups au niveau du front. Le gendarme qui s'est effondré des suites de ses blessures, n'aura la vie sauve que grâce à l'intervention de ses collègues. Lesquels ont neutralisé le sans-papier enragé, avant de le conduire au poste. Le maréchal des logis-chef, qui perdait beaucoup de sang, a été

immédiatement transporté vers une structure hospitalière. Le médecin a prescrit dix jours d'incapacité temporaire de travail (ITT) au pandore qui a failli perdre son œil gauche. L'immigré clandestin a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem qui l'a fait écrouer à la prison centrale d'Oyem pour rébellion, refus d'obtempérer, agression contre un agent en plein exercice de ses fonctions et défaut de carte de séjour.



Brahima Youssoufa séjourné à la maison d'arrêt d'Oyem.

## Mouila : le dealer transportait du cannabis d'une valeur de 13 millions de francs

FN  
Mouila/Gabon

**A**IMÉ Mapaga, Gabonais d'une cinquantaine d'années, opérant dans le transport du fret, a été interpellé le 19 décembre dernier, par les éléments de la Direction générale de l'immigration et de la documentation (DGDI), en poste à l'antenne de Ndendé, chef-lieu du département de la Dola, dans la province de la Ngounié. Il avait sur lui une grosse quantité de chanvre indien dont la valeur marchande est évaluée à 13 millions de francs.

Selon une source proche du dossier, ce trafiquant, connu comme un récidiviste, revenait du Congo (Brazzaville) avec une cargaison de manioc emballé dans des sacs en plastique. C'est donc au cours d'un contrôle de routine qu'il s'est fait prendre la main dans le sac. Les 12 kg de cannabis dissimulés ayant été découverts par les limiers. Il ressort aussi de l'audition préliminaire que le dealer comptait écouler son



Aimé Mapaga tenant son gros stock.

stock de drogue dans les circuits commerciaux de Ndendé, Mouila et Libreville.

Après son interpellation par les éléments de la documentation, Aimé Mapaga a été mis à la disposition de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de la Ngounié pour compétence. Lequel l'a présenté devant le parquet de la République près le tribunal de première instance de Mouila. Au sortir de son audition, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale pour présomption de transport et détention du chanvre indien.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**ADMINISTRATION PROVISOIRE**

-----

**COMMUNIQUE**

« **Portant paiement des virements étrangers** ».

Conformément aux exigences du Règlement **N°02/18/CEMAC/UMAC/CM** portant réglementation des changes dans la zone CEMAC, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite les assurés régulièrement payés par virement étranger à bien vouloir fournir les documents ci-après :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une fiche ou attestation KYC (connaissance client) ou tout document tenant lieu établi par la banque du bénéficiaire, attestant de l'existence et de la régularité du compte ;
- Un formulaire de déclaration de compte à l'étranger ;
- Un certificat de vie ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, facture téléphonique...).

Les bénéficiaires non à jour sont priés de bien vouloir envoyer les éléments sollicités à l'adresse [dpt@cnss.ga](mailto:dpt@cnss.ga), pour la régularisation de leur virement bancaire dans les meilleurs délais.

En outre, la CNSS rassure les pensionnés et rentiers déjà inscrits au virement étranger que les paiements se poursuivent.

**Notre ambition : mieux vous servir**

Fait à Libreville, le 26 décembre 2022

**L'Administrateur Provisoire**

**Christophe EYI**